

Formation des conseillers

Ville pionnière de la Démocratie Participative , Lille construit depuis 1978 et les premiers conseils de quartiers, des espaces privilégiés d'expression pour ses citoyens. Incarnée et animée par le service municipal dédié, la Démocratie Participative vient en complément de la Démocratie Représentative sans s'y substituer. La multiplication des instances permanentes et l'investissement de leurs membres rendent parfois délicats la distinction entre les rôles d'élu et de conseiller, les possibilités et les limites d'action des mandats. Depuis sa création, l'ifac a placé la citoyenneté au cœur de son projet associatif. Facteur de lien social, cette notion trouve son essence dans la participation des populations à la vie locale. L'ifac, soutenu par son réseau d'élus, accompagne logiquement les collectivités et les conseillers dans l'exercice de la Démocratie Participative.

Public concerné

Les conseillers des instances permanentes de Démocratie Participative (CDQ, CME, CCC, CLJ, CLA, CRELI).

Objectifs de l'action

Faciliter la collaboration des conseillers avec les élus et le service Démocratie Participative.

- Appréhender le statut, le rôle, les missions et les limites de conseiller.
- Distinguer la fonction d'élu et le rôle du service Démocratie Participative.
- Aider les conseillers à trouver une place constructive et écologique dans les temps de concertation.

Description de l'action

L'action proposée par l'ifac s'organise en trois modules séquentiels.

1. Jeu de connaissances (2 heures)

La première séquence s'appuie sur les actions mises en place par le service Démocratie Participative pour garantir un socle de connaissances commun et nécessaire aux mises en pratique ultérieures. Le temps de formation s'articule autour d'un jeu de plateau sous forme de questions / réponses et de défis en équipe sur les thèmes liés à la Démocratie Participative. Le module, animé par un ou des élus municipaux du réseau ifac, permet de manière ludique, dynamique et illustrée de remettre en question les représentations, d'approfondir ou et de préciser par exemple les missions de conseiller, la fonction d'élu ou le rôle des services municipaux.

2. Communication (2 heures)

La deuxième séquence alterne la présentation d'outils de communication simples et efficaces avec de courts temps de mise en pratique. Les conseillers s'exerceront ainsi à

- prendre la parole face à un groupe,
- s'affirmer en structurant et argumentant ses propos,
- pratiquer l'écoute active pour désamorcer les situations de tension ou aider leur interlocuteur à préciser ses intentions (ex citoyen interpellant un conseiller),
- identifier puis lever les freins pour établir une communication constructive.

Lors de l'intervention, les participants pourront exprimer les difficultés rencontrées, partager leurs expériences, se nourrir des pratiques des participants et du formateur spécialisé.

3. Simulations (2 heures)

Fort de notre expérience en formation de publics divers voire antagonistes, nous privilégions le "faire ensemble" pour fédérer les participants autour de projets. Ainsi, afin d'accroître la synergie entre les actions des élus, des conseillers et du service municipal, l'ifac axera la dernière séquence sur la coopération de ces trois acteurs lors de mises en situation les réunissant. Les situations abordées s'appuieront soit sur des cas fictifs soit sur des projets en cours sur la ville de Lille. Les savoirs et savoir-faire des modules précédents seront mobilisés. A l'issue des jeux de rôle, le formateur organisera un temps de feed-back pour identifier les difficultés, les pistes d'amélioration, les bonnes pratiques, les clés de réussite.